

# DU CHOIX DU BOIS COMME MATÉRIAU !

## **Pourquoi et à quelles conditions choisir le bois ?**

Qu'il s'agisse de la porte de la maison, de ses châssis, des meubles de salon ou des jouets du petit, le consommateur est souvent confronté au choix entre différents matériaux de construction, le plastique ou autre dérivé du pétrole ...et le bois.

La première différence entre ces matériaux est leur caractère renouvelable (ou non). Même si le plastique se recycle dans certains cas, il provient des combustibles fossiles et ne peut donc être considéré comme une ressource renouvelable.

L'acier, l'aluminium, le béton sont aussi issus de minerais non renouvelables. Heureusement ils peuvent aussi être recyclés, mais les filières ne sont pas encore très développées.

Le bois, lui, provient d'un capital renouvelable, les forêts, et a l'avantage de contribuer à l'absorption puis au stockage du carbone, le fameux CO<sub>2</sub>, gaz à effet de serre à l'origine du changement climatique tant redouté.

Une tonne de bois correspond à 1,4 tonnes de gaz carbonique absorbée.

Le bois consomme moins d'énergie au long de son cycle de vie : déjà au stade de sa production, il nécessite :

- 4 fois moins d'énergie que le béton,
- 60 fois moins d'énergie que l'acier,
- 130 fois moins d'énergie que l'aluminium.

Si de façon générale, le choix du bois dans la construction a un bilan écologique favorable, il n'est pas dit pour autant que tout objet en bois répond aux critères de l'éco-consommation.

## **ISSU D'UNE GESTION FORESTIÈRE "DURABLE" ?**

L'utilisation du bois, même indigène, a parfois été découragée dans les milieux soucieux de l'environnement, au nom de la protection des forêts, mais la critique portait essentiellement sur la consommation de papier et l'absence de recyclage dans ce secteur.

Certaines associations environnementalistes ont proposé le boycott du bois tropical, pour éviter de contribuer à la déforestation. Cependant, depuis quelques années le WWF a créé le label FSC, comme alternative au boycott, de façon à encourager une sylviculture durable au niveau international.

Aujourd'hui, la critique se focalise à juste titre surtout sur le commerce illégal du bois. Malgré un progrès dans la prise de conscience des gouvernements du Sud et dans les modes de gestion forestière, les abattages illicites et l'exportation des coupes vers les marchés européens sont loin d'être maîtrisés. La Commission européenne tente de mettre en œuvre un régime d'autorisations qui lui permettrait d'empêcher l'entrée des bois illégaux en Europe, mais n'est pas au bout de ses peines.

De plus, même s'il s'agit d'importations légales, il est important d'avoir une garantie que le bois provient de territoires sous bonne gestion forestière. Au sein de l'Union européenne, les méthodes de gestion sont assez connues et évaluées. On peut se rendre sur les site de l'Agence Européenne de l'environnement ([www.eea.eu.int](http://www.eea.eu.int)) pour avoir une bonne idée de l'état de nos forêts ( voir aussi point 2 ci-après) . Pour les autres provenances, le recours au label est le seul outil à disposition du consommateur

*Voir fiche conseil n°108 "les labels du bois".*

## **Autre aspect de l'éco-bilan du bois : sa charge en transport !**

Même s'il provient de forêts gérées durablement, la charge écologique d'un objet en bois qui a fait des milliers de kilomètres peut être bien supérieure à l'alternative "plastique". Il est donc intéressant de vérifier le lieu de fabrication du produit, si c'est possible. On sait qu'aujourd'hui, certains de nos chênes wallons sont envoyés en Chine pour être transformés en planches et panneaux, puis revendus sur le marché européen.

Mais il faut bien reconnaître que l'étiquetage et l'accès à l'information n'est pas évident pour le consommateur.

Enfin, se pose la question des autres composants du produit en bois : les colles, les produits utilisés pour le traitement, la peinture...peuvent malheureusement être source de pollution intérieure; et l'information du consommateur est faible sur ce point.

*Voir fiche conseil n°78 "le traitement du bois"*

On peut estimer que les objets en bois massif, et traités avec des produits naturels sont préférables de ce point de vue.

En ce qui concerne la qualité et la solidité, le choix de la bonne essence et de bois sans défaut est déterminant. A chaque bois ses



Wallonie



écoconso du conseil à l'action

98 Rue Nanon, 5000 Namur

[www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be) | 081/730.730

Fiche N°117

qualités et ses usages spécifiques. De plus la pratique du collage de lamellés et de transformation du matériau par des technologies diverses offre des possibilités nouvelles que nous ne pouvons résumer ici.

Le choix du matériau bois pour des objets de consommation est donc positif pour l'environnement et la santé pour autant que :

- il provienne de pays où la gestion forestière peut être reconnue comme globalement "durable";
  - et/ou qu'il soit certifié par un label (FSC ou PEFC);
- Voir fiche-conseil n°108 "Les labels du bois"*
- le produit fini n'ait pas des milliers de kms au compteur;
  - il soit exempt de composants toxiques pour la santé.

## **CHOISIR DU BOIS "INDIGÈNE" I... AU MOINS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE**

L'Union Européenne a défini le concept de gestion forestière "durable" lors d'une conférence tenue à Helsinki en 1993: il s'agit de "la gestion et de l'utilisation des terrains boisés, d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques, sociales pertinentes, au niveau local, national et international, et qu'elles ne causent pas préjudice à d'autres écosystèmes."

Pour préciser cette définition, des critères ont été définis, appelés les critères d'Helsinki, et les politiques forestières des Etats membres sont censées se référer à ces critères. Mais on ne peut pour autant parler d'une politique forestière commune comme la politique agricole ; il n'y a donc pas de réglementation contraignante qui s'applique au niveau européen.

Par contre les démarches de certification (pour obtenir un label de "gestion durable") se sont beaucoup développées dans les Etats de l'Union. Deux labels sont en piste qui soumettent la gestion forestière à des exigences de gestion "durable" : **le label FSC** et **le label PEFC**.

Sur 146 millions d'Ha de forêt, environ 50 millions d'Ha sont certifiés PEFC dans l'Union européenne et 23 millions certifiés FSC (mai 2005, source : site web PEFC.org et FSC.org)

Dans son dernier rapport sur l'Etat de l'environnement de l'Union ( 2003), l'Agence européenne de l'environnement mentionne :

- que la superficie forestière totale augmente d'environ 0,5 % par an;
- que les abattages annuels sont nettement inférieurs à la croissance dans pratiquement tous les pays;
- que l'état de santé des forêts est par contre plus inquiétant, 20 % des arbres étant atteints de défoliation;
- 7 % de la superficie forestière en Europe bénéficient d'une certaine forme de protection.

Et elle conclut que les forêts demeurent une ressource économique importante dans la mesure où la demande en bois de construction continue à croître.

Du point de vue du consommateur, on peut donc considérer que les menaces qui pèsent sur la forêt ne proviennent pas d'une surexploitation, mais bien d'autres facteurs et que dès lors, acheter du bois européen reste un bon choix.

## **Qu'en est-il de la Belgique?**

La forêt belge occupe actuellement 22% du territoire national et sa superficie a augmenté de 25% en 130 ans. 80% de la forêt se situe en Région wallonne. La répartition public/privé est à peu près de 50/50.

La forêt belge produit 4.500.000 m<sup>3</sup> de bois par an (hors bois de chauffage) alors que sa consommation est de 11 millions de m<sup>3</sup>. La filière bois compte 3.200 entreprises et emploie 40.000 personnes.

La production est donc loin de couvrir les besoins du pays.

Les modes de gestion forestière évoluent favorablement vers une gestion moins intensive, moins " mono-spécifique " ( plantations d'une seule essence d'arbre ) et vers une plus grande prise en compte de la fonction écologique et sociale des forêts. L'époque où on plantait de l'épicéa partout est révolue ; une diversification des plantations et une adaptation des essences au sol et aux micro-climats sont vivement conseillées à tous les forestiers. Cette évolution est perceptible tant chez l'administration forestière que dans le milieu des propriétaires privés.

Pour convaincre les consommateurs de choisir le bois "indigène", les milieux forestiers belges se sont donc intéressés aux démarches de labellisation de la gestion forestière.

*Voir fiche-conseil n°108 "Les labels du bois"*

Sans vouloir être chauvin, nous conseillons donc au consommateur de choisir du bois belge (qui sera principalement wallon) pour soutenir ce secteur qui, comme beaucoup d'autres, fait face à la rude concurrence des produits importés.